

EXTRAIT DU REGISTRE
DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUBERTIN

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU 17 AOUT 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept août, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme Martine RODRIGUEZ, Maire,**

Présents : **Mmes** Sandrine BERSANS, Sandrine HOURS, Françoise CLASTRE, Isabelle BRUN, Sarah LACAVE-PISTAA, **MM.** Jean PIAT, Olivier MICHON, Sébastien LACAVE-PISTAA.

Absents-excuses : Jérôme SANCHEZ (pouvoir à Madame Sandrine BERSANS), Xavier PIAT (pouvoir à Monsieur Jean PIAT), Yannick BIELLE (pouvoir à Madame Martine RODRIGUEZ), Jean-Marc MAZOU.

Mme BERSANS a été nommée secrétaire.

Date de convocation
28 juillet 2023

Date d'affichage
28 juillet 2023

Nombre de Conseillers :
En exercice : 13
Présents : 09
Votants : 09 + 3 pouvoirs

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 1^{er} juillet 2023
- 2- Travaux de voirie : demande de subvention auprès du Conseil Départemental
- 3- Travaux de voirie chemin Piqué : convention de financement
- 4- Travaux de voirie : demande de subvention pour des aménagements de sécurité
- 5- Divers

1°- Approbation du compte-rendu de la réunion du 1^{er} juillet 2023

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents

2°) Travaux de voirie : demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des travaux d'entretien de la voirie communale prévus pour l'année 2023 sur les chemins suivants :

- Chemin de Larrimou
- Chemin Piqué
- Chemin Laymar
- Chemin du moulin

Le montant estimé pour l'opération « voirie 2023 » s'élève à **27 913.05 € HT** maximum auquel s'ajoute le fauchage du bord des routes communales pour un montant de **9 950 € HT** et l'élargissement du chemin de Brice pour un montant de **1 260 € HT** soit un montant total maximum de **39 123.05 € HT**.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif d'aide financière aux communes pour le maintien de leur patrimoine existant et des services à la population dans lequel une enveloppe voirie a été définie.

Le Conseil municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

APPROUVE l'opération « voirie 2023 » comprenant l'entretien de la voirie communale, le fauchage et l'élargissement du chemin de Brice, ci-dessus exposée,

AUTORISE Mme le Maire à demander une subvention du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, pour l'opération « voirie 2023 »,

PRÉCISE que les travaux de voirie faisant l'objet de la demande ne sont pas commencés à la date du dépôt du dossier auprès du Département.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents

3°) Travaux de voirie chemin Piqué: convention de financement

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des travaux de revêtement en béton bitumineux sur le chemin Piqué pour un montant total estimé à 1 361.04 € TTC (1 134.20 HT).

Néanmoins, étant donné que le Syndicat Gave et Baïse, suite à des travaux sur le réseau AEP, doit remettre en état 1/3 de ce chemin, Mme le Maire propose au conseil municipal de profiter que l'entreprise soit sur place pour re-goudronner entièrement ce chemin.

La commune paierait la totalité des travaux TTC soit **23 555.70 €** et le Syndicat Gave et Baïse rembourserait à la commune 40 m2 du montant HT soit **1 134.20 €**. La commune récupérerait le FCTVA sur le montant total.

Le Conseil municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

APPROUVE les travaux de revêtement du chemin Piqué dans son intégralité pour un montant total TTC de **23 555.70 € (19 629.75 € HT)**

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention de financement permettant au Syndicat « Gave et Baïse » de rembourser, la somme de **1 134.20 € HT** à la commune d'Aubertin correspondant à 40 m2 du chemin Piqué.

PRECISE que la dépense sera éligible au FCTVA que la commune récupérera en totalité.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents

4°) Travaux de voirie : demande de subvention pour des aménagements de sécurité

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet de travaux de réparation d'un ouvrage d'art communal situé chemin de la Juscle qui enjambe le ruisseau « Juscllet ».

Suite à la visite des ouvrages sur la commune d'Aubertin, le bureau d'étude INFRANEO, mandaté par le CEREMA dans le cadre du programme national des ponts, nous a adressé un constat concernant ce pont : celui-ci doit être réparé et sécurisé (démolition partielle des culées et reconstruction avec maintien par enrochement) afin de permettre aux usagers du chemin de la Juscle le franchissement du ruisseau.

Le montant estimé pour l'opération « réparation d'un ouvrage d'art communal situé chemin de la Juscle » s'élève à **20 160 € HT**.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, pour financer ce projet, la commune peut bénéficier d'une subvention des amendes de police auprès du Conseil départemental. du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif d'aide financière aux communes.

Le Conseil municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

APPROUVE l'opération « réparation d'un ouvrage d'art communal situé chemin de la Juscle » comprenant les travaux ci-dessus exposés,

AUTORISE Mme le Maire de procéder à toutes les formalités afin de déposer le dossier de demande de subvention auprès du du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques,

PRÉCISE que les travaux de réparation d'un ouvrage d'art communal situé chemin de la Juscle faisant l'objet de la demande ne sont pas commencés à la date du dépôt du dossier auprès du Département

Délibération approuvée à l'unanimité des présents

5°) Divers

a- Remerciement pour le ménage de l'église:

Madame le Maire remercie tout le Conseil Municipal de leur aide et de leur présence.

b- Projet d'aménagement de l'étage de la Mairie en collaboration avec le CAUE :

Ce projet vise à créer une salle de réunion et des archives.

c- Agrandissement du Columbarium :

Création de 10 cases supplémentaires avec l'entreprise Mondeilh.

d- Fauchage :

Madame le Maire propose un passage supplémentaire pour le fauchage des routes communales (mai / juillet et décembre) pour la sécurité des administrés.

e- Ecole :

Beaucoup de jeunes enfants font la rentrée à l'école d'Aubertin en septembre 2023, ce qui a nécessité la demande de lits superposés. Ils seront 22 dans le coin dodo.

f- Appel à candidature :

A partir du mois d'octobre, la commune fera un appel à candidature pour le remplacement de Corinne qui partira à la retraite au 1er janvier 2024.

g- Fêtes :

Cette année, la dégustation des vins se fera à la Maison pour Tous.

Séance levée à 22 h 30

Signature du Maire : Martine RODRIGUEZ

Signature du secrétaire de séance : Sandrine BERSANS